

NOUS ASSURONS, NOUS ACCOMPAGNONS

NOTRE RAISON D'ÊTRE

NOTRE RAISON D'AGIR

RAPPORT ARTICLE 29

LOI ÉNERGIE CLIMAT

- MATMUT MUTUALITÉ -

1 • INFORMATIONS RELATIVES À LA DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ

A. PRÉSENTATION RÉSUMÉE DE LA DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

La prise en compte par Matmut Mutualité des critères ESG s'inscrit dans une démarche d'intégration des principes du Développement Durable dans la gestion de nos placements qui répond à un double objectif : le respect de notre obligation d'agir au mieux des intérêts de nos sociétaires et celui du respect des valeurs mutualistes.

La réponse apportée à ce double enjeu se fait au travers de l'amélioration de la qualité du portefeuille d'actifs, au regard des trois critères cités précédemment, tout en conservant sa performance sur le long-terme.

Notre démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités permet d'identifier les zones de risques mais également des opportunités de développement.

Les risques ESG auxquels sont confrontés les émetteurs peuvent impacter leur capacité à produire, la valeur matérielle ou immatérielle de leurs actifs, ou les exposer à des risques d'ordre réglementaire.

La mise en place de cette démarche a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra-financiers, pour améliorer la qualité des placements.

Par ailleurs, la présence dans un portefeuille d'émetteurs ayant une gestion faible de ces risques, nous expose à un risque de réputation vis-à-vis de nos sociétaires très attachés au respect des valeurs mutualistes.

Les résultats de l'analyse ESG du portefeuille sont comparés à titre indicatif :

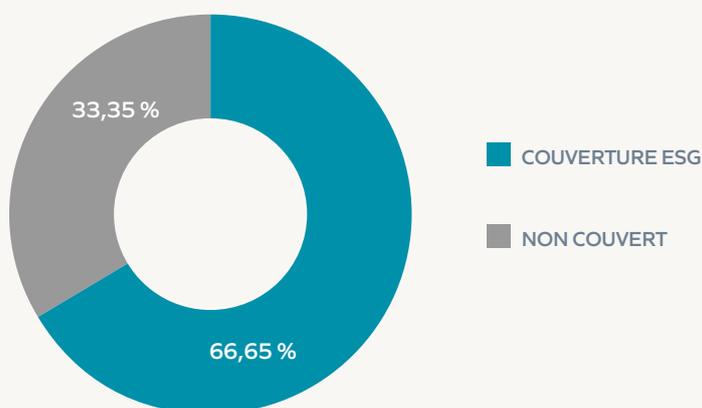
- pour les émetteurs privés, aux résultats de l'indice obligataire : BofAMerrill Lynch Euro Corporate Index, qui est un indice répliquant la performance des obligations émises par des entreprises, en euro et de catégorie Investment Grade (Classe Investissement de bonne qualité). Cet indice est désigné par le terme de « Indice de référence » dans le présent rapport ;
- pour les États, aux résultats de l'analyse de l'ensemble des pays de l'OCDE.

L'analyse ESG est fondée sur plusieurs sources d'information :

- analyses provenant d'agences de notation extra-financières ;
- analyses et données provenant de différents médias et brokers spécialisés ;
- analyses réalisées par l'équipe d'analyse ISR d'OFI AM, portant entre autres sur les controverses ESG et la gouvernance ;
- informations provenant de la société civile (ONG, syndicats...);
- communication officielle de l'entreprise (rapports annuels, rapports développement durable/RSE, contacts directs...).

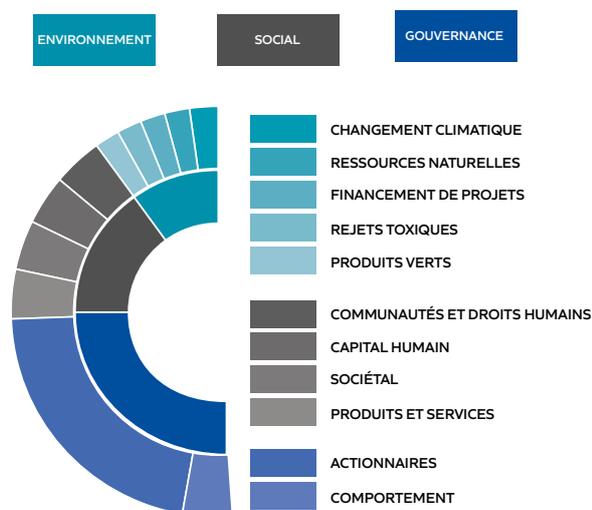
Au 31/12/2021, la part du portefeuille couvert et non couvert par l'analyse ESG est décrit ci-dessous :

COUVERTURE ESG DU PORTEFEUILLE MATMUT MUTUALITÉ
EN % DE L'ENCOURS TOTAL DU PORTEFEUILLE



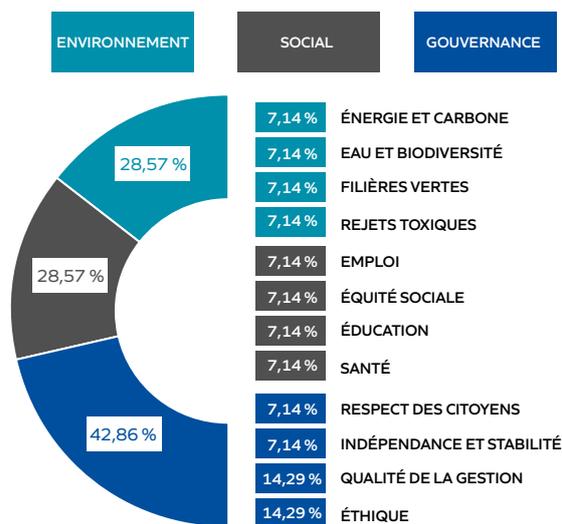
Source : OFI AM, au 31/12/2021.

Concernant les émetteurs privés, sur la base d'une étude exhaustive des référentiels en matière de développement durable et de responsabilité sociale des entreprises tels que le pacte mondial, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), et des réglementations européennes et nationales, une liste d'enjeux ESG regroupés sous 11 grandes thématiques a été établie :



La méthodologie d'analyse ESG repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leurs activités. Cette analyse se traduit par une notation de chaque émetteur. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de chaque secteur d'activité.

Pour les émetteurs publics, la méthodologie d'analyse ESG repose sur une évaluation des résultats obtenus par chaque émetteur public pour l'ensemble des 12 critères ESG comme suit :



Cette analyse se traduit par une notation de chaque émetteur public. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein d'un univers comprenant les pays de l'OCDE et cinq pays d'Europe orientale, selon leur niveau de performance ESG. Ce classement se traduit par l'attribution d'un score sur une échelle de 0.5 à 5 (5 correspondant à la meilleure performance).

Matmut Mutualité fait de l'investissement financier en faveur du développement durable, de la biodiversité, de la dépollution... et de l'exclusion charbon, une priorité.

Dans notre politique d'investissement, sont donc exclus les titres appartenant à des secteurs dont nous considérons l'activité et les produits comme contraires aux valeurs de la mutuelle.

Ainsi, Matmut Mutualité a décidé, sur 2019, de suivre la politique d'exclusion charbon mise en place par OFI. Cette politique s'applique pour les nouveaux investissements entrés en portefeuille sur 2019.

La politique d'exclusion est l'application de deux listes qui sont complémentaires :

- la propre politique définie par OFI AM qui concerne les entreprises détenant des mines de charbon ;
- la Coal Plant Developer List (CPDL) qui exclut les entreprises les plus impliquées dans les projets d'expansion de centrales thermiques utilisant du charbon et les plus impactantes dans la mise en œuvre de la politique énergétique de chaque pays. Elle évite également des exclusions radicales.

La politique charbon a évolué en excluant de tous les OPC ouverts, dont la gestion est assurée par OFI, tout investissement qui ne respecte pas les seuils de la Global Coal Exit Lit (GCEL), avec comme engagement l'arrêt total du financement du charbon au plus tard en 2030.

À noter que Matmut Mutualité n'a aucun émetteur appartenant à cette liste en portefeuille.

Matmut Mutualité a également décidé sur 2020 d'adopter la politique Pétrole et Gaz pour les actifs en gestion sous-mandat avec comme cible une sortie totale du pétrole et des gaz de schiste à horizon 2050. Cette démarche s'inscrit dans l'objectif fixé par l'Accord de Paris de réduction du réchauffement climatique sous la barre des 2° C avant 2100. En effet, les investissements dans le secteur des énergies fossiles sont potentiellement des « actifs bloqués » (Stranded assets), c'est-à-dire des actifs qui pourraient subir une dévaluation soudaine en raison d'une évolution législative, fiscale, de contraintes réglementaires environnementales ou de ruptures technologiques. L'exposition à ces énergies dans le portefeuille expose donc à des risques de transition sur le long terme.

Il est possible pour Matmut Mutualité de faire des exceptions à ces listes pour des entreprises qui démontrent un engagement fort pour la transition énergétique. Cet engagement est notamment analysé en croisant le niveau des émissions de gaz à effet de serre avec la contribution à la transition énergétique. Ainsi, des émetteurs ayant des émissions de dioxyde de carbone élevées mais qui prennent en compte la transition énergétique et écologique dans le développement de leurs activités actuelles avec par exemple, le développement de technologies « vertes », apparaissent comme des opportunités au sein de leur secteur d'activité. Seuls

les émetteurs des secteurs d'activités les plus intenses en émissions carbone sont ainsi analysés (automobile, chimie, pétrole et gaz...).

Cette démarche s'inscrit dans la volonté de Matmut Mutualité d'accroître la place donnée à la part verte dans le portefeuille, en investissant par exemple dans des émissions de greenbonds. Ainsi, au 31/12/2021, la part verte du portefeuille Mandat est de 2,7 %, en hausse par rapport à 2020.

Matmut Mutualité a décidé d'exclure les armements controversés ainsi que les producteurs et/ou distributeurs du système d'armes/de munitions et des composants-clés de ce système d'arme, ou composants à usage exclusif de la politique d'exclusions d'armes qui incluaient jusqu'alors les bombes à sous-munitions (convention d'Oslo, 2008), les mines antipersonnel (convention d'Ottawa, 1997), les armes biologiques (convention sur l'interdiction des armes biologique, 1975) et les armes chimiques (convention des armes chimiques, CIAC - 1993).

Notre mutuelle est particulièrement attentive au respect du pacte mondial des Nations Unies destiné à promouvoir des principes d'ordre social et environnemental rattachés aux conventions universelles. C'est pourquoi, Matmut Mutualité a adhéré à la démarche développée par OFI d'exclusion des émetteurs violant les principes du pacte mondial des Nations Unies.

De plus, depuis 2021, Matmut Mutualité a choisi de suivre la politique anti-tabac d'OFI, en excluant les producteurs dès le premier euro de chiffre d'affaires.

B. CONTENU, FRÉQUENCE ET MOYENS UTILISÉS PAR L'ENTITÉ POUR INFORMER LES SOUSCRIPTEURS, AFFILIÉS, COTISANTS, ALLOCATAIRES OU CLIENTS SUR LES CRITÈRES RELATIFS AUX OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE PRIS EN COMPTE DANS LA POLITIQUE ET LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le présent rapport est disponible sur le site Internet www.matmut.fr. Il sera mis à jour tous les ans.

De plus, nos sociétaires sont informés sur la nature des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) pris en compte dans notre politique d'investissement via la Déclaration de Performance Extra-Financière également disponible sur notre site Internet.

Au travers de communiqués de presse et d'interviews du directeur des investissements et des membres de la direction, Matmut Mutualité souhaite montrer, notamment à ses sociétaires, sa volonté de privilégier les investissements dans des entreprises et dans des sociétés de gestion pour lesquelles les critères E, S et G sont primordiaux.

C. LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET DE L'ARTICLE 9 DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019, ET LA PART GLOBALE, EN POURCENTAGE, DES ENCOURS SOUS GESTION PRENANT EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LE MONTANT TOTAL DES ENCOURS GÉRÉS PAR L'ENTITÉ

Au 31/12/2021, 66,65 % du portefeuille étaient couverts par une analyse ESG avec 42,42 % d'émetteurs lignes directes et 24,23 % de fonds article 8 et article 9 au titre du règlement européen 2019/2088 dit règlement SFDR.

Pour les nouveaux titres en portefeuille, Matmut Mutualité a décidé d'investir, quand cela est possible, sur des émetteurs qui sont actifs, et, autant que faire se peut, les plus avancés, dans la prise en compte des enjeux ESG et de limiter la part de ceux qui ont du retard dans l'intégration de ces enjeux.

Au 31/12/2021, 75 % des fonds en portefeuille étaient classés article 8 et article 9 au titre du règlement européen 2019/2088 dit règlement SFDR.

À noter que les nouveaux fonds de Private Equity entrant en portefeuille depuis 2021 sont tous classés au minimum article 8.

Pour les autres fonds, Matmut Mutualité privilégie lors de la sélection des fonds classés article 8 et article 9.

	EN M€	EN % DU TOTAL OPC EN PORTEFEUILLS
Article 8	20	75 %
Article 9	0	0 %
TOTAL	20	75 %

Ci-dessous, sont listés les fonds article 8 et article 9 en portefeuille au 31/12/2021 :

Article 8

CODE ISIN	LIBELLÉ
LU1331972494	Eleva AB R IC
FR0010008706	Matmut Convertibles
FR0011381227	OFI Trésor Performance ISR
LU0923609035	EXANE Overdrive
IE0004766675	COMGEST Growth PLC - Europe
LU1400167562	Fidelity Funds - Asia Focus Fund I-Acc-EUR
LU1668149443	FID GL HEALTH IC EUR C.
FR0000287716	BNP MONEY M IC
FR0000970097	OFI Dynamique
FR0011659929	Matmut Dettes Émergentes
LU1870374508	ALM CIF EULCEQ IC EUR C.
FR0000970105	OFI Équilibre

E. ADHÉSION DE L'ENTITÉ, OU DE CERTAINS PRODUITS FINANCIERS, À UNE CHARTE, UN CODE, UNE INITIATIVE OU OBTENTION D'UN LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE, AINSI QU'UNE DESCRIPTION SOMMAIRE DE CEUX-CI, EN COHÉRENCE AVEC LE D) DU 2 DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT MENTIONNÉ CI-DESSUS

Matmut Mutualité, au travers de la SGAM Matmut, a décidé d'adhérer à la Net-Zero Insurance Alliance (NZIA), en collaboration avec le programme des Nations Unies pour l'environnement. Cette alliance rassemble des assureurs et réassureurs mondiaux engagés en faveur d'une accélération du rôle du secteur dans la transition écologique et avec un objectif zéro carbone.

Au travers de ces adhésions, Matmut Mutualité entend, pour les décennies à venir, pleinement s'engager dans la trajectoire vers une économie à zéro émission carbone nette.



66 rue de Sotteville
76100 Rouen